

Entreprises publiques

Gros investissements, petits profits !

● Si le gouvernement a levé le pied sur l'investissement public ces derniers temps, les entreprises publiques semblent prendre le relais en 2014. Seulement, avec une conjoncture économique difficile, les gros investissements ne se traduisent pas toujours par de gros profits.

Devant la prolifération des mauvais signes qui guettent l'économie du royaume, le salut viendrait-il des établissements et entreprises publiques (EEP) ? En tout cas, le gouvernement de Abdellilah Benkirane y croit dur comme fer. C'est ce qui ressort d'un rapport préparé par la Direction des entreprises publiques et de la privatisation (DEPP), relevant du ministère de l'Économie et des finances, lesquels accompagnent la loi de Finances 2014. D'emblée, le rôle crucial de ces institutions est mis en avant : «*les Établissements et entreprises publics (EEP), par leurs rôles dans l'offre de services publics aux citoyens et aux entreprises, la réalisation de projets structurants pour le développement économique et social, l'aménagement du territoire et la promotion de l'investissement dans divers secteurs d'activités, sont appelés à démultiplier leurs efforts pour accompagner la dynamique des réformes, affermie par notre pays*», expliquent les rédacteurs du rapport. Le gouvernement espère que les EEP continueront à jouer le rôle de locomotive dans la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles et la réalisation des projets d'infrastructures lancés par les différents départements ministériels. Pour ce faire, l'Exécutif, en dépit du manque de ressources financières, compte sur ces institutions pour maintenir le cap des investissements.

Portefeuille bien garni

Le portefeuille public se compose de quelque 244 établissements publics. A signaler qu'au cours de 2013, sept nouveaux établissements publics ont été créés alors que deux autres ont été retirés du portefeuille. Aussi, le portefeuille public compte 42 entreprises publiques à participation directe du Trésor, dont 33 où la participation publique globale est majoritaire. Certains desdits EEP détiennent des filiales ou des participations au nombre total de 436 unités, dont 195 sont détenues majoritairement. Outre la diversité des statuts des entités le composant, ce portefeuille est caractérisé par une forte implantation au niveau local et régional sachant que 173 EEP ont des

	PRINCIPAUX EEP INVESTISSEURS (EN MDH)			
	2012 RÉALISATIONS	2013 PRÉVISIONS	2013 PROBABILITÉS DE CLÔTURE	2014 PRÉVISIONS
GROUPE OCP	12.614	20.420	22.600	29.500
GROUPE CDG	9.000	13.933	8.890	14.000
ONEE	7.917	12.215	10.800	12.459
GROUPE HAO	6.689	7.500	7.000	7.500
ONCF	5.993	7.500	7.500	7.500
TMSA	2.994	5.311	5.312	1.794
ALEM	2.070	4.000	2.351	3.500
ADM	3.797	3.774	3.019	4.980
ORMVAs (09)	1.940	3.552	1.869	2.819
SOSEP	240	2.871	2.654	368
REGIES DISTRIBUTION (12)	2.510	2.546	1.895	2.392
AUTRES	21.781	37.487	15.452	39.874
TOTAL DU SECTEUR	77.545	121.109	89.342	126.686

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Cap sur l'investissement

En effet, si le gouvernement a réduit sa voilure ces derniers temps concernant l'investissement public, les entreprises publiques semblent prendre le relais. Le volume d'investissement prévisionnel des EEP au titre de l'exercice 2014 s'élève ainsi à 126,7 MMDH, en hausse de 4,6% par rapport aux prévisions de l'exercice 2013, qui s'élèvent à 121,1 MMDH. «*Cet effort d'investissement des EEP est adossé aux visions stratégiques du pays portant sur des secteurs névralgiques tels que les infrastructures, les transports, l'énergie, le phosphate, l'habitat, l'agriculture et les secteurs sociaux*», précise-t-on du côté de la Direction des entreprises publiques et de la privatisation, laquelle direction cha-

peauté par Mohamed Samir Tazi précise que les réalisations probables au titre de 2013 sont évaluées à 89,3 MMDH, soit un taux de réalisation prévisionnel de près de 74%, confirmant ainsi le maintien de l'investissement des EEP à des niveaux élevés et traduisant une amélioration nette du taux de réalisation par rapport à 2012 (61% ou 77,5 MMDH). Près de 80% des investissements des EEP sont destinés, en 2014, aux secteurs des infrastructures, de l'eau, de l'énergie et des mines ainsi qu'aux secteurs sociaux et de l'habitat.

Contreperformances !

L'accélération des investissements devrait booster l'activité des entreprises publiques. Ainsi, le chiffre

d'affaires prévisionnel des EEP, en 2014, est appelé à enregistrer une progression de 8% par rapport à l'exercice 2013. Les probabilités de clôture de l'année 2013 font ressortir un chiffre d'affaires de 191,7 MMDH, en recul de 4% par rapport à 2012 (199,7 MMDH). Une régression qui s'explique en grande partie par la baisse de régime de l'OCP SA. Ainsi, concernant les résultats nets de cet opérateur minier, les prévisions de clôture 2013 font ressortir une régression du résultat net de 49,6% par rapport à l'exercice 2012 en passant de 13,5 MMDH à 6,8 MMDH, résultant de bénéfices à hauteur de 11,3 MMDH et de pertes de 4,5 MMDH. Plusieurs gros calibres du portefeuille public ont laissé des plumes durant l'exercice écoulé en enregistrant des résultats déficitaires. Nombre d'entreprise publiques ont en effet plongé en 2013, en particulier Autoroutes du Maroc (perte de près de 1,4 MDH prévue à fin 2013 contre une perte de 179 MDH constatée en 2012). Le déficit de l'ONEE, lui, sera substantiellement résorbé (perte prévue de 2,8 MMDH en 2013 contre une perte de 4,3 MMDH enregistrée en 2012). Cette tendance globale est appelée à se confirmer en 2014 sous l'impact essentiellement d'une légère amélioration des bénéfices, compte tenu de la stabilisation des résultats des groupes OCP et CDG, d'une part et de l'aggravation du résultat déficitaire de l'ONEE, d'autre part. Dans tous les cas, les «*vaches à lait*» du gouvernement n'afficheront pas une grande forme cette année. Les prévisions en matière de produits provenant des EEP, au titre du PLF 2014, sont évaluées à 10,8 MMDH contre des prévisions en 2013 de 12,5 MMDH, soit un repli de 14%. «*Cette baisse des prévisions est principalement liée au recul des contributions du groupe OCP dû à la baisse de ses résultats nets en relation avec le cycle baissier de la demande et des cours des phosphates*», explique la DEPP.



Le gouvernement espère que les EEP continueront à jouer le rôle de locomotive dans la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles.

PAR **TARIK HARI**
t.hari@leseco.ma

Gouvernance des EEP

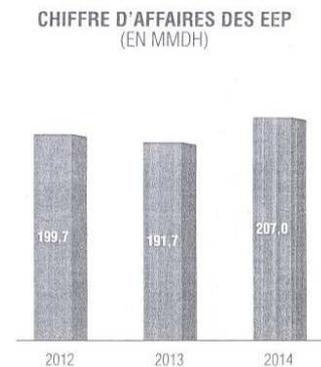
Le plan d'action du gouvernement

● Le gouvernement a concocté un plan d'action pour renforcer la gouvernance et l'efficacité des établissements et entreprises publiques : contrôle financier, instruments de gestion, relation État-EEP...tout y passe. Les détails de la feuille de route du gouvernement pour réformer le secteur des entreprises publiques.

Si les établissements et entreprises publiques (EEP) pèsent lourdement dans le tissu économique et sont pour beaucoup dans les performances économiques du pays, il n'en demeure pas moins que leur mode de gouvernance n'est pas exempt de reproches. Le gouvernement de Benkirane en est conscient. «*Outre les différentes réformes engagées tendant à accompagner la libéralisation sectorielle, l'ouverture économique et l'amélioration du rendement et de la qualité des services rendus, les EEP œuvreront à renforcer davantage leur gouvernance et leur transparence, et à accroître l'efficacité de leurs interventions*», indique le ministère de l'Économie et des finances dans un rapport sur le portefeuille public, réalisé en accompagnement de la loi des Finances 2014. À ce titre, le gouvernement a concocté toute une stratégie pour améliorer la gouvernance du portefeuille public et accroître sa rentabilité.

Gouvernance et contrôle financier

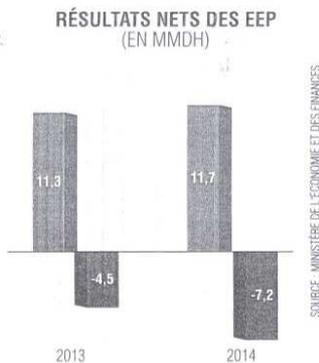
L'année 2014 sera ainsi marquée par l'accélération du chantier de la réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'État sur les EEP, entamé en 2012. Ladite réforme vise à mettre en place et à clarifier les règles de la bonne gouvernance des organismes publics et à améliorer l'efficacité du contrôle financier, régi actuellement par la loi n° 69-00 du 11 novembre 2003. Déploiement du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP, amélioration de la gestion de ces dernières et responsabilisation de leurs organes délibérants, réorientation du contrôle vers l'appréciation des performances et prévention des risques, segmentation du portefeuille public en se basant



sur le risque et la qualité du dispositif de gestion et de gouvernance des EEP...Une kyrielle de mesures est prévue pour rehausser le niveau de gouvernance du portefeuille public.

Développement des instruments de gestion

Dans le cadre de la réforme du système de passation des marchés publics, le champ d'application a été élargi aux collectivités territoriales et à certains établissements publics, ceci conformément au décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013, relatif aux marchés publics, dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2014. Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la mise en œuvre des procédures relatives au contrôle financier de l'État sur les EEP, des instruments visant à harmoniser et à uniformiser les méthodes de travail des contrôleurs d'État, des trésoriers payeurs et des agents comptables auprès des EEP ont été mis en place. En matière d'audits externes des EEP, il y a lieu de noter une intensification de ces derniers, ainsi qu'une réorientation vers des préoccupations dépassant les considérations opérationnelles ou de gestion, vers celles ayant trait aux sphères stratégiques et institutionnelles.



SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Contractualisation des relations État-EEP

Conformément aux orientations gouvernementales, la démarche contractuelle sera généralisée progressivement à l'ensemble du portefeuille des EEP. Dans ce cadre, et par sa circulaire n° 8/2013 du 15 mai 2013, le chef du gouvernement a invité les départements ministériels et les EEP sous leur tutelle à préparer, avec l'appui du ministère de l'Économie et des finances, des plans d'actions pluriannuels à formaliser sous forme de contrats pluriannuels à conclure entre ces organismes et l'État. En complémentarité avec les actions menées dans le cadre du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP, lancé en 2012, le guide méthodologique de la contractualisation des relations entre l'État et les EEP, édité en 2013, constitue la feuille de route de la démarche contractuelle, en vue de sa généralisation.

Une politique de gestion active

Eu égard aux impératifs de bonne gouvernance, de transparence et de corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, un diagnostic qualitatif et quantitatif approfondi de l'évolution de la structure du portefeuille public est nécessaire. C'est dans cette

optique que le ministère de l'Économie et des finances a lancé en 2013 une étude relative à la mise en place d'une gestion active du portefeuille public. Son objectif : le renforcement de l'ancrage des EEP dans l'économie nationale, l'amélioration de la situation financière du portefeuille public et l'élaboration de la ligne de conduite des actionnaires représentant l'État. Cette étude vise également la mise en place d'un nouveau dispositif juridique, institutionnel et procédural permettant d'assurer un meilleur pilotage du portefeuille public, intégrant une refonte du cadre actuel (loi n° 39-89 relative au transfert d'entreprises publiques au secteur privé et ses textes d'application).

Convergence vers les normes comptables internationales

Le gouvernement ambitionne d'accélérer également le projet de convergence du Code général de la normalisation comptable (CGNC) vers les normes comptables internationales (le référentiel IAS/IFRS). Une action qui vise la modernisation du cadre de l'information financière et l'instauration d'un climat de confiance et de visibilité économique pour les investisseurs. De même, un projet de loi sur la consolidation des comptes (avec obligation d'application des normes IFRS pour les entités d'intérêt public) a été préparé, dont les principaux objectifs sont l'appréciation de la véritable situation financière des groupes, une meilleure comparabilité des performances et l'amélioration de la prise de décision. En outre, un projet de décret fixant les formes de publication des comptes annuels des établissements publics et un projet d'arrêté fixant les formes de publication des comptes des établissements publics, ne tenant pas une comptabilité conforme au Code général de la normalisation comptable, ont été transmis récemment au SGG.



Les EEP sont appelés à renforcer davantage leur gouvernance et leur transparence.

PAR T.H